



Département du Gard  
COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE-30200  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Délibération n° DEL-2026-019

Séance du 20 mars 2026

**Nombre**

Conseillers en exercice	15
Présents	15
Votants	15
Absents	0

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

**Étaient présents :** Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Mme POREAU Sylvie, Monsieur COLOMBELLE Frédéric, Madame MAHEO Stéphanie, Madame LAFFUITTE Camille, Monsieur AZNAR Didier, Madame AGUILAR Catherine, Monsieur DELATTRE Aymeric, Monsieur HENRY Claude, Madame MAURIN Manon, Monsieur MARTINEZ Thierry, Madame BARBIN Tanya, Monsieur ANASTASY Willaim, Madame GISSINGER Sylviane

Date de convocation  
16/03/2026

**Procurations :**

Date d'affichage  
16/03/2026

**Absents excusés :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame MAURIN Manon est nommée secrétaire de séance.

**Objet de la délibération :**

**Délibération fixant le nombre des adjoints au Maire**

**Vu** l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

**Considérant que** l'effectif légal du conseil municipal de Saint-Nazaire étant de 15, le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser 4

**Vu** la proposition de Monsieur le Maire de créer 4 postes d'adjoints au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**-DECIDE** de créer 4 postes d'Adjoints au Maire.

**-CHARGE**, Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 4 Adjoints au Maire.

Et ont signé les membres présents,  
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

La Secrétaire,  
MAURIN Manon

Le Maire,  
Gérald MISSOUR



Délai de recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes : 2 mois